

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	43

N° 16/2019

OBJET : Budget Général - Section d'investissement / Décision modificative n° 8 - Ajustement budgétaire

L'an deux mille dix-neuf et le 8 janvier à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 21 décembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Hélène JOACHIM, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Serge DEMANGE, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Régis GRANGE, René MARCHAND, Joël MASSACRIER, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M^{me} Nadine BARRE donne procuration à M. Serge BAURENS, M. Pascal BAYONI à M. Dominique BLANCHOT, M. Philippe FOURMENTIN à M. Jean-Claude BLANC, Mme Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Serge DEMANGE, M. Franck MUNIGLIA à Mme Céline GABRIEL, M. Michel COURTIADÉ à Mme Sabine PARACHE.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Jean CHENIN, Patrick LACAMPAGNE, Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

M. Joël MASSACRIER a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil communautaire que, dans le cadre de la restitution de la compétence voirie aux communes en date du 1^{er} janvier 2019, il y a lieu de procéder au solde du pool routier 2018 et de constater l'emprunt réalisé sur l'exercice 2018.

A cet effet, afin de régulariser une erreur matérielle d'inscription budgétaire au BP 2018, il y a lieu de procéder à un virement de crédits budgétaires de compte à compte au sein de la section d'investissement, de la façon suivante :

Dépenses d'Investissement

- Diminution des crédits de : 970 796.79€ au chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre section
- Augmentation des crédits en Recettes d'Investissement de : 970 796.79€ au chapitre 041 – opérations d'ordre patrimoniales

Recettes d'investissement

- Diminution des crédits de : 970 796.79€ au chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre section
- Augmentation des crédits en Recettes d'Investissement de : 970 796.79€ au chapitre 041 – opérations d'ordre patrimoniales.

Considérant l'exposé ci-dessus, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n°8 du budget général 2018 à intervenir comme exposé ci-dessus ;

MANDATE le Président à toute fin d'exécution de la présente.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS